

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Nombre de membres afférents au conseil : 11****Nombre de membres en exercice : 11****Qui ont pris part aux délibérations : 08****Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 10/01/2022 à 18h30**

Le dix janvier deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune de BASSE-RENTGEN, sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire. Date de convocation : (03.01.2022).

Étaient présents : Mmes Magdalena DORY, Marie-Caroline DUMAS, HENRY Adeline, Sandra SCHWARTZ.

MM. Charles DELION, Eric GONAND, Jeannot OESTREICHER, Serge STAUDT (n'a pas pris part à la délibération relative au point N°1 suite à un retard).

Étaient absents excusés : Jean-Paul FEIPPEL (procuration à STAUDT Serge) Estelle GORGES (procuration à Eric GONAND).

Étaient absents sans excuse : Anne-Sophie RIO.

Mme DUMAS Marie-Caroline été nommée secrétaire, conformément à l'article L.2541-6 du CGCT

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire, délibère comme suit :**

- approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**),
- approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 08.12.2021 (**point N°2**)

**Point N°3 – Appel de fonds SIVU ECLOS**

Le syndicat intercommunal de gestion du périscolaire ECLOS par courrier en date du 27/12/2021 a fait un nouvel appel à contribution, au titre de deuxième acompte, afin de permettre le versement des salaires au personnel pour le mois de janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'accorder 7.000 € au syndicat intercommunal de gestion du périscolaire ECLOS au titre de deuxième acompte.

#### **4° Enfouissement des réseaux rue de la Fontaine – Demande de subvention**

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux dans la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Fontaine et impasse du vieux pont
  - De confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la C.C.C.E.,
  - De solliciter le fonds de concours spécifique ERA/VIC auprès de la C.C.C.E.,
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la C.C.C.E.
  - De prévoir cette opération au budget primitif 2022
- D'accepter le plan de financement de cette opération sera le suivant :
- Montant des travaux : 342.950 € H.T.
  - Subvention prévisionnelle de la CCCE : 60.980 €
  - Autofinancement communal : 281.970 € dont emprunt (150.000 €)

#### **5° Divers**

##### **Devis Menuiserie TEITGEN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le devis d'un montant de 540.00 € H.T. présenté par la Menuiserie TEITGEN, relatif à la fourniture et à la pose d'une porte intérieure entre le dégagement et la pièce de vie du nouveau gîte communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Vu par Nous, Eric GONAND, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 14/01/2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 13/01/2022.  
Le Maire  
GONAND Eric

